

## Qu'est ce qu'une ROF ?

### La ROF est « La Référence d'Obligation Fiscale »

Elle sert d'identifiant du déclarant auprès de l'Administration fiscale.

La ROF est liée à chaque obligation fiscale.

Le dossier d'un redevable a **autant de ROF que d'obligations fiscales** auxquelles il est soumis : TVA, TDFC, paiement CVAE, paiement IS, ...

Il a également autant de ROF que de multi activités pour une obligation fiscale donnée (TVA1, TVA2, ...).

Le format des ROF correspond à « l'obligation fiscale » suivie d'un numéro pouvant aller de 1 à 199 : TVA1, CVAE3, IS2, TS1, etc ...

Lorsque vous télétransmettez votre déclaration, cette information se récupère dans les accusés réception de la DGFIP (type ARS).

Si la ROF n'est pas correcte, lors de l'envoi d'une télédéclaration (c'est-à-dire déclaration télétransmise par un portail déclaratif en EDI), c'est un motif de rejet.

Normalement le SIE compétent peut vous communiquer votre ou vos ROF.

Actuellement, cette information est facultative pour la TVA et la TDFC, mais pour certains dossiers redevables en multi activités, il peut être toutefois nécessaire de la fournir.

Par contre, la ROF est OBLIGATOIRE en EDI-PAIEMENT pour la CVAE, l'IS et la TS.

Actuellement l'identifiant fiscal d'une entreprise est composé du numéro SIRET + FRP.

A terme l'identifiant fiscal sera pour tous les redevables, le numéro SIREN + ROF.

Cette ROF est connue par les SIE sous l'appellation OCFI (Occurrence Fiscale).

Pour toute information supplémentaire, merci de  
prendre contact avec l'équipe TDNIM :

Par téléphone au **04.66.29.09.44**